

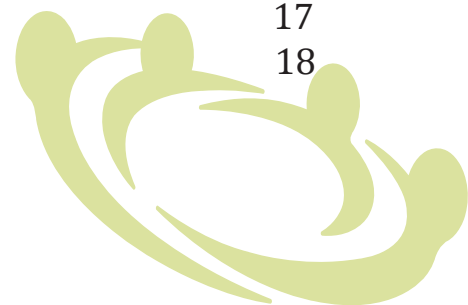


# Rapport annuel 2008-2009

Coalition des organismes communautaires  
pour le développement de la main-d'oeuvre

# Table des matières

<b>Mot de la présidente et du directeur</b>	1
<b>Introduction</b>	2
<b>Bref rappel historique</b>	3
<b>Notre mission</b>	4
<b>Notre plate-forme</b>	5
Insertion et intégration en emploi	5
Formation et éducation	5
Promotion et défense des droit	6
Développement local et communautaire	6
<b>Nos outils de communication</b>	7
L'Info-courriel	7
Bulletin de liaison	7
Site Internet	8
<b>Nos principales actions et réalisations</b>	8
<b>VOLET EXTERNE</b>	8
<b><i>Commission des partenaires du marché du travail (CPMT)</i></b>	9
Groupe de travail sur les services d'Emploi-Québec liés à la loi 150 (GT150)	10
Groupe de travail de la Commission sur l'apprentissage en milieu de travail et sur l'intervention sectorielle	11
Groupe de travail sur le Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'oeuvre (FDRCMO)	11
Groupe de travail sur la formation continue	12
Quelques autres dossiers	12
<b><i>Implications diverses</i></b>	13
Comité sectoriel de main-d'œuvre Économie sociale et Action communautaire (CSMO-ÉSAC)	13
Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA)	13
Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale (ARUC-ÉS)	13
<b>VOLET INTERNE</b>	14
Développement organisationnel et vie associative	14
<b>Conclusion</b>	15
<b>Nos membres en 2008-2009</b>	16
Membres corporatifs	16
Membres régionaux	16
Table métropolitaine de Montréal	17
<b>Postes au conseil d'administration de la Coalition</b>	18



# Mot de la présidente et du directeur



Le rapport annuel qui suit fait état de nos activités pour l'année 2008-2009. C'est avec fierté que nous constatons que la Coalition est plus animée que jamais et peut s'appuyer sur l'implication de membres actifs et dévoués à la défense et à la promotion des droits des personnes éloignées ou exclues du marché du travail. Après plus de 15 ans d'existence, nous occupons toujours une place de choix parmi les intervenants du marché du travail. Notre participation active à la Commission des partenaires du marché du travail et à tous ses groupes de travail, notamment, en fait foi.

Par ailleurs, en dépit des difficultés économiques auxquelles le Québec est confronté, force est de reconnaître que l'intégration en emploi des personnes trop souvent marginalisées a été à l'ordre du jour toute l'année durant. Malgré ce contexte difficile, nous pouvons donc entretenir l'espoir raisonnable que persiste la préoccupation accordée à ces personnes, tout particulièrement celles en démarche d'insertion. Le Pacte pour l'emploi et, plus récemment, la version bonifiée de cette initiative, le Pacte Plus, alimentent évidemment cette expectative.

La reconnaissance plus formelle du rôle de la Coalition, tant par ses membres que par ses différents partenaires, nous indique également que notre influence est appelée à s'accroître. Nos activités et nos interventions n'en seront ainsi que renforcées, et notre rayonnement que plus grand. Nos actions en faveur du droit au travail et du droit à la formation pour toutes et tous continuent de se déployer avec énergie, d'autant que leur pertinence prend un sens tout particulier dans le contexte actuel.

Enfin, nous ne pourrions terminer ce mot d'introduction sans remercier chaleureusement tous les membres, partenaires et collaborateurs de la Coalition pour leur précieuse et essentielle contribution et leur dévouement à la réalisation de notre mission, à l'atteinte de nos objectifs et aux résultats de nos interventions. Ce n'est que par le regroupement des forces de tous et chacun, préoccupés par le sort des plus démunis, que nous serons à même de contribuer au développement d'une société plus juste et plus équitable pour tous et toutes.

Solidairement,

Sylvie Roy

Martin Frappier



# Introduction

La Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre, **sans jamais se substituer à ses membres**, vise à mieux faire connaître les interventions et l'apport spécifiques des organismes communautaires impliqués dans le développement et la formation de la main-d'œuvre.

En ce sens, les réseaux nationaux regroupés à travers les quatre grands volets de la Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre ont le mandat de faire valoir et de consolider l'essentielle contribution d'organismes qui travaillent quotidiennement à la réinsertion sociale et professionnelle des personnes en situation de grande vulnérabilité.

La Coalition exerce ses activités au carrefour de plusieurs préoccupations. Au cours de la dernière année, nos priorités d'action sont demeurées les mêmes que les années précédentes, à savoir la défense des droits des personnes exclues ou éloignées du marché du travail. Plus généralement, notre travail s'est inscrit dans la lutte à la pauvreté et l'accès à la formation, au travail et à l'aide à se maintenir en emploi pour ces personnes.

Ces grandes orientations continueront de guider nos actions afin de poursuivre la mission de la Coalition, également partagée par nos membres et partenaires. Par ailleurs, une autre partie de nos actions s'est tournée vers l'amélioration et la diversification de la vie associative de notre organisation.

La première partie de ce rapport constitue un rappel des raisons d'être de la Coalition, de sa mission et de ses orientations, formulées dans la plate-forme adoptée lors de la dernière assemblée annuelle, tandis que la deuxième partie est consacrée à décrire les actions importantes et le rayonnement de notre organisme. La troisième partie porte sur les principaux dossiers traités par la Coalition.



# Bref rappel historique

## 1991

Le gouvernement du Québec publie *Partenaires pour un Québec compétent et compétitif* - Énoncé de la politique sur le développement de la main-d'œuvre, qui préconisait, en réponse aux mesures fédérales, la création de la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre (SQDM). La stratégie québécoise proposait notamment l'instauration d'un véritable partenariat par la création d'une société qui devait bénéficier d'une «large autonomie», grâce au raffermissement de l'approche sectorielle et l'imbrication des politiques et des interventions en matière de main-d'œuvre avec celles du développement régional et de l'emploi. Les dirigeants patronaux et syndicaux ont délaissé la Conférence permanente sur l'adaptation de la main-d'œuvre pour siéger au conseil d'administration de la SQDM.

## 1992

Suite à plusieurs présentations devant la Commission parlementaire traitant de la création de la SQDM, le milieu communautaire a obtenu un siège au sein du conseil d'administration de la SQDM dans la catégorie main-d'œuvre, en novembre 1992. La Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre a ainsi été reconnue comme mandataire du milieu communautaire. Elle poursuit donc, les années suivantes, ses représentations auprès de différentes instances, notamment lors du Sommet socio-économique de 1996.

## 1997

Le 21 avril 1997, suite à la ratification de l'Entente Canada-Québec sur le partage des responsabilités en matière de main-d'œuvre, le gouvernement du Québec a adopté la Politique active du marché du travail (PAMT) qui a donné naissance à Emploi-Québec, une unité autonome de services, qui a remplacé la SQDM. Une restructuration complète des services publics d'emploi a alors pris forme. Le conseil d'administration de la SQDM est devenu la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) avec l'adoption de la Loi créant le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et instituant la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), à savoir la Loi 150. Le milieu communautaire, par le biais de la Coalition, y a obtenu d'abord deux sièges, puis un troisième suite à l'adoption de la Loi sur le soutien au revenu et favorisant la solidarité sociale. Ce dernier a également obtenu deux sièges à chacun des Conseils régionaux des partenaires du marché du travail afin de bien représenter les populations marginalisées et exclues dans toutes les régions du Québec.

## 2009

Aujourd'hui, plus de 15 ans après sa création, la Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre est plus active que jamais et participe pleinement à différentes instances liées au marché du travail, dont au premier titre la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT). En collaboration avec ses partenaires et sans jamais se substituer à ses membres, la Coalition poursuit toujours l'objectif de promouvoir et défendre les droits et intérêts des personnes exclues ou éloignées du marché du travail. Qui plus est, elle tend également à mieux faire connaître le travail des organismes communautaires impliqués dans la formation et le développement de la main-d'œuvre. En ce sens, les réseaux regroupés à travers les différents volets de la Coalition adhèrent toujours aussi pleinement au mandat de consolider et de faire valoir les interventions des organismes qui travaillent quotidiennement à la réinsertion sociale et professionnelle des personnes en situation de grande vulnérabilité.



# Notre mission

La Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre a pour mission de combattre l'exclusion sociale et professionnelle des citoyennes et citoyens laissés en marge du développement économique et social en visant la pleine reconnaissance du droit à la formation et du droit au travail pour toutes et tous, dans un principe d'égalité entre les hommes et les femmes.

La Coalition privilégie un fonctionnement basé sur la recherche, l'analyse, la formation, la concertation et l'action de ses membres. Elle s'est dotée d'objectifs qui cimentent ses différentes revendications.

- Assurer un accès **libre et volontaire** aux programmes de réinsertion sociale et professionnelle.
- Assurer une place **équitable** aux populations marginalisées ou exclues du marché du travail.
- Assurer le **développement** des collectivités et l'**accompagnement** des personnes dans leur cheminement.
- Assurer la **reconnaissance** des organismes communautaires comme partenaires à part entière et autonomes dans le développement de la main-d'œuvre.

Le milieu communautaire a développé depuis plusieurs années une expertise reconnue dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle des personnes défavorisées sur le plan de l'emploi. La souplesse de ses structures lui permet de s'adapter rapidement aux changements et ainsi, de développer des pratiques novatrices. Intervenant quotidiennement auprès des citoyennes et citoyens laissés pour compte, les groupes communautaires utilisent notamment les programmes de formation et de développement de la main-d'œuvre comme outils pour conseiller, accompagner et encadrer leur clientèle dans leur cheminement vers l'emploi.

Intervenant quotidiennement auprès des principales instances du marché du travail, la Coalition n'a de cesse que soient pris en compte les droits et réalités des personnes exclues ou éloignées du marché du travail et que soient reconnues à leur juste valeur les interventions et l'expertise des organismes communautaires qui œuvrent auprès de ces personnes.



# Notre plate-forme

La Coalition œuvre dans quatre volets du développement de la main-d'œuvre : la formation et l'éducation, l'insertion en emploi, le développement local et communautaire et la promotion et la défense des droits des personnes. Ces quatre volets s'unissent autour du principe du droit à la formation et du droit au travail et à l'aide au maintien en emploi pour toutes et tous.

Les revendications associées à chacun des volets ont été adoptées par le conseil d'administration et lors de l'Assemblée générale annuelle afin de présenter une plate-forme visant la reconnaissance de nos priorités d'action. La notion de reconnaissance importe grandement pour caractériser le travail de la Coalition. Certaines politiques gouvernementales visent en théorie à reconnaître les organismes communautaires et les besoins des populations marginalisées et éloignées du marché du travail. Dans les faits, les notions prioritaires de **reconnaissance** sont souvent négligées, notamment quant à la mission globale des organismes et quant aux activités s'inscrivant dans la poursuite de cette mission.

La Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre a choisi de centrer ses actions sur la défense de certains principes incontournables qui sont revendiqués par le biais de sa participation aux différentes instances politiques et gouvernementales, ainsi que par les acteurs de la société civile. Ces principes sont énoncés en fonction des priorités propres à chacun des volets présents à la Coalition.

## *Insertion et intégration en emploi*

Le mouvement communautaire a développé des **solutions originales** et novatrices ainsi que des modes d'intervention pertinents pour contrer l'exclusion, la pauvreté, la précarité et les autres effets néfastes dus notamment aux transformations du marché du travail. Les organismes ont mis sur pied des approches dans la prestation de services **spécifiquement adaptées** aux besoins des personnes éprouvant des difficultés particulières d'intégration au marché du travail et de maintien en emploi.

Les organismes communautaires œuvrant en employabilité privilégient une approche globale, inclusive et à long terme qui vise le développement social, professionnel et économique, tout en s'inscrivant dans une perspective de lutte à la pauvreté, à la précarité et à l'exclusion sous toutes ses formes. Ces organismes ont aussi la particularité d'être **enracinés dans les collectivités locales et régionales**. Ils poursuivent des missions bien définies et possèdent des **expertises** uniques qui se doivent d'être reconnues et respectées. La Coalition croit qu'il est essentiel de travailler à ce que les divers organismes communautaires œuvrant en employabilité soient pleinement considérés comme des acteurs incontournables et autonomes au chapitre du développement de la main-d'œuvre au Québec. **C'est l'approche partenariale.**

## *Formation et éducation*

Toute personne possède le droit fondamental d'avoir accès à des mesures de formation et d'éducation adaptées à ses besoins spécifiques afin de maximiser son autonomie, sa prise en charge et son épanouissement dans la société. Toute personne a également le droit d'avoir un accès libre à des mesures de qualité (alphabétisation, francisation, formation à la citoyenneté, formation générale, académique ou professionnelle). La Coalition travaille au quotidien afin que les politiques gouvernementales favorisent l'application de ces principes et que celles-ci reconnaissent et garantissent la formation sous toutes ses formes et ce, **tant en milieu institutionnel que non formel ou en entreprise.**

Dans le contexte de la mise en œuvre de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue, la Coalition croit essentiel de traduire, par des actions concrètes et par des approches **inclusives, participatives et partenariales**, les principes énoncés dans cette politique. Ces principes touchent, entre autres, l'accès à la formation pour tous et toutes et l'attention qui doit être accordée aux personnes en situation de plus grande vulnérabilité.

***Pour progresser en ce sens, nous croyons primordiaux les éléments suivants.***

- Reconnaître le travail éducatif majeur réalisé en amont du monde de l'emploi par des organismes communautaires. Celui-ci permet notamment de rejoindre les personnes moins nanties, de favoriser la reconnaissance des compétences et des potentialités et de stimuler le goût d'apprendre. **C'est l'approche inclusive.**
- Encourager et soutenir des projets et initiatives d'organisations communautaires ou à but non lucratif axés sur la participation active et volontaire des adultes en formation. **C'est l'approche participative.**

### ***Promotion et défense des droits***

La lutte contre l'exclusion sociale et professionnelle passe nécessairement par la reconnaissance des besoins particuliers de certains groupes de personnes à statut précaire ou sans emploi ainsi que par la création, le maintien et le développement d'organismes communautaires qui ont pour mission d'accompagner ces personnes et de lutter efficacement pour l'équité sociale.

De même, l'accès universel à des services publics d'emploi ainsi que la reconnaissance du droit à un revenu décent sont essentiels afin de briser le cycle de la pauvreté sociale et économique. **En ce sens, la Coalition revendique des politiques et services garants d'une société inclusive et proactive.**

### ***Développement local et communautaire***

Les organismes de développement local et communautaire privilégient une **approche territoriale** s'appuyant sur les communautés et le partenariat entre les différents acteurs. Issus des collectivités laissées pour compte par les retombées du développement économique et social, les organismes de développement local et communautaire interviennent auprès des individus, des groupes et des entreprises dans une perspective de développement global et durable. Le développement de la main-d'œuvre est donc un outil essentiel pour assurer aux personnes un contrôle sur leur vie et leur communauté. Les organismes de développement local et communautaire misent sur la synergie de l'ensemble des acteurs afin de **développer autrement**. Le développement local devient donc une alternative novatrice en matière de développement socioéconomique.

La Coalition croit primordial de maintenir et de renouveler les outils de développement local pour que les communautés puissent se développer de façon autonome. L'amélioration globale des interventions d'aide auprès des personnes exclues et éloignées du marché du travail passe essentiellement par des initiatives locales menant à la création et au financement de projets d'insertion et de soutien auprès des communautés.

En somme, les organismes communautaires œuvrant dans un ou plusieurs des volets présentés précédemment partagent une conviction commune, c'est-à-dire qu'il nous faut incontestablement **DÉVELOPPER SANS EXCLURE**.





# Nos outils de communication

Au fil des ans, la Coalition s'est dotée de divers outils de communication afin de développer et consolider l'échange d'information principalement destinée à ses membres ainsi qu'à ses partenaires nationaux et régionaux des différents réseaux communautaires concernés.

Au cœur des moyens de communication se retrouvent maintenant trois outils principaux, soient le Bulletin de liaison, l'Info-Courriel et le site Internet. Ces trois courroies de transmission permettent à la Coalition d'informer ses membres et partenaires des actions et des enjeux présents dans différents milieux et de poser un regard sur les préoccupations de ses membres. Pour la Coalition, les moyens de communication mis en place doivent faire en sorte que tous ses membres et partenaires soient bien informés afin qu'ils puissent s'approprier l'ensemble des préoccupations propres aux milieux communautaires œuvrant dans les quatre volets d'action de la Coalition.

L'Info-courriel et le Bulletin de liaison permettent notamment de favoriser le rayonnement de la Coalition et de la positionner comme source de référence en termes de développement de la main-d'œuvre et de représentation du milieu communautaire. Dans un premier temps, chacune des éditions est envoyée à quelques 200 personnes ou organisations qui sont par ailleurs invitées dans un deuxième temps à le diffuser auprès de leurs membres et partenaires. Nous estimons donc que plus de 800 personnes ou organisations réparties à travers tout le Québec reçoivent l'Info-courriel et le Bulletin de liaison de la Coalition.

Parallèlement, la Coalition poursuit ses actions ponctuelles auprès des médias au moyen de communiqués de presse ou de lettres ouvertes portant sur certains dossiers. Ces actions permettent de positionner la Coalition comme instance de référence mais également de rappeler les enjeux de l'heure et les valeurs qui animent ses membres. Par exemple, cette année, des communiqués de presse ont été émis relativement à l'élection générale à l'automne 2008 et à la nomination du nouveau président de la Commission des partenaires du marché du travail, monsieur Jean-Luc Trahan, à l'hiver 2009.

## *L'Info-courriel*

L'Info-courriel nous permet d'entretenir un lien constant et actualisé avec nos membres et partenaires et facilite la diffusion d'informations factuelles sur des dossiers d'actualité par le biais de la messagerie électronique. Sous forme de courtes nouvelles, l'Info-courriel facilite la diffusion de communiqués, l'annonce d'événements, la transmission d'informations diverses, etc. L'Info-courriel est envoyé à nos membres et partenaires sur une base mensuelle. Toutefois, lorsque l'actualité l'exige, et notamment parce que la flexibilité de la formule le permet, des éditions spéciales peuvent être produites rapidement. Ce fût le cas par exemple lors de la remise des prix Partenariat de la CPMT au printemps 2008. En 2008-2009, 11 éditions de l'Info-courriel ont été diffusées.

## *Bulletin de liaison*

Le Bulletin de liaison vise à faire connaître les activités de nos membres et de nos réseaux ainsi qu'à effectuer un survol de l'actualité touchant de près nos divers champs d'action et d'intérêt, notamment quant aux activités et débats de la Commission des partenaires du marché du travail et de ses différents groupes de travail. Le Bulletin a également pour objectif d'offrir une tribune aux membres et partenaires en leur donnant la possibilité de participer activement à la rédaction d'articles et annonces d'événements. De plus, le Bulletin sert de structure privilégiée pour transmettre des avis spécifiques lors de situations particulières. Ainsi, la Coalition se réserve la possibilité de publier pour ces événements une version Bulletin spécial. Notons également que tous les Bulletins sont disponibles sur le site Internet de la Coalition.

Après des efforts relatifs à la révision de nos outils de communication en 2007-2008, une nouvelle version du Bulletin a vu le jour en 2009-2009. La nouvelle formule favorise non seulement la diffusion des informations traditionnelles du Bulletin mais s'oriente davantage que par le passé au traitement de dossiers thématiques ou à la production d'analyses plus détaillées de problématiques associées à notre secteur. Au cours de l'année, deux éditions du Bulletin ont été publiées.

### *Site Internet*

Le site Internet de la Coalition constitue un levier important, non seulement pour la diffusion de l'information, mais également pour la reconnaissance et le rayonnement de notre organisme. En effet, notre site Internet permet une diffusion des travaux, préoccupations ou revendications du milieu communautaire à une échelle qui va au-delà de nos réseaux respectifs.

Par ailleurs, il s'agit d'un outil de référence utile à tous nos membres et partenaires puisque le site contient nos mémoires, résultats de recherche et documents de réflexion, les Bulletins de liaison et les dossiers d'actualité. Enfin, tous peuvent prendre connaissance de notre mission et nos volets d'action, de notre membership (avec des liens vers leur site Internet respectif), notre mode de fonctionnement et bien plus encore.

Nous invitons nos membres et partenaires à continuer à utiliser ces outils de diffusion, d'échange et de concertation, qui sont des moyens privilégiés de communication entre les membres régionaux et les réseaux nationaux de la Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre.

Toutefois, dans le même esprit qui a mené à la révision de nos autres outils de communication, nous avons entrepris au cours de l'année 2008-2009 une évaluation de notre site Internet en vue d'un rafraîchissement de sa facture et de son contenu. En effet, il est de plus en plus courant, voire même nécessaire, qu'une organisation soit totalement indépendante de l'entretien et de la gestion de son site Internet afin d'en assurer la mise à jour plus fréquente et de permettre des réactions plus rapides. Jusqu'à présent, notre site internet ne permettait pas ces possibilités. À court terme, nous envisageons donc la refonte du site sur la base de l'évaluation réalisée en cours d'année.

## *Nos principales actions et réalisations*

### *Volet externe*

Au cours de la dernière année, la Coalition est restée très active dans ses traditionnels dossiers d'intérêt et proactive sur les dossiers d'actualité. En plus de siéger sur les différents comités et groupes de travail en lien avec les travaux de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), la Coalition a notamment été active au Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire (CSMO-ÉSAC), à l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA) ainsi qu'à l'Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale (ARUC-ÉS). À cela s'ajoute la contribution aux travaux du Groupe national pour l'amélioration des conditions de travail (issu du Sommet sur l'économie sociale et solidaire tenu à l'automne 2006). Par ailleurs, à l'automne 2008, le directeur de la Coalition a participé, à titre de panéliste invité, au Colloque organisé par le Comité consultatif jeunes.

La Coalition a également été plus présente auprès de ses membres afin de les soutenir dans certains travaux. En 2008-2009, la Coalition a, par exemple, soutenu les représentants des réseaux d'employabilité dans la rédaction d'un mémoire portant sur l'opérationnalisation de la d'accompagnement, dont les orientations en la matière avaient déjà été définies au sein du groupe de travail sur la loi 150 de la CPMT. Un soutien a également été apporté aux représentants de la Table régionale des organismes en développement de l'employabilité de Montréal dans la production d'un mémoire destiné aux membres du Conseil régional des partenaires du marché du travail de cette région. Finalement, la Coalition participe également à des travaux relatifs à la reconnaissance des compétences génériques au sein de l'organisme Formation de base pour le développement de la main-d'œuvre (FBDM).

On ne peut également oublier les représentations constantes menées auprès des intervenants gouvernementaux, dont au premier titre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), le ministre qui en est responsable, monsieur Sam Hamad et, sur une base plus fréquente, le personnel de son cabinet.

De manière générale, les actions et réalisations entreprises pas la Coalition ont permis de promouvoir et de renforcer la position du milieu communautaire œuvrant au développement de la main-d'œuvre au Québec et de s'assurer que soient prises en compte les réalités des personnes exclues ou éloignées du marché du travail.

### *Commission des partenaires du marché du travail (CPMT)*

La Coalition occupe deux sièges à la CPMT dont un est accordé à un(e) représentant(e) des réseaux dédiés aux jeunes. Cette année, ce sont **madame Sylvie Roy** (présidente de la COCDMO) et **monsieur Richard Desjardins** (Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec) qui ont participé à la CPMT au nom de la Coalition. Monsieur Desjardins a par ailleurs siégé à titre de membre du Comité exécutif de la Commission.

En préparation de chacune des réunions de la Commission, la Coalition (ses représentants et le directeur), participe à des conférences avec nos partenaires du milieu communautaire afin de mettre en commun nos analyses des dossiers et d'arrêter au besoin des stratégies d'intervention.

Reconnu comme un partenaire de plein droit depuis l'adoption de la Loi 150 créant Emploi-Québec et la Commission des partenaires du marché du travail, le milieu communautaire est maintenant partie prenante de toutes les discussions et débats avec les représentant(e)s des milieux syndicaux, patronaux et des réseaux d'éducation. Ses représentant(e)s ont comme priorité de défendre les intérêts des personnes en situation d'exclusion et d'éloignement du marché du travail.

Outre des dossiers statutaires comme les travaux entourant la définition des orientations et du plan d'action de la CPMT et du plan d'action annuel d'Emploi Québec, plusieurs autres dossiers ont été traités cette année par la CPMT. D'entrée de jeu, c'est le Pacte pour l'emploi qui a retenu l'attention des membres de la Commission. Toutefois, le contexte économique s'étant dégradé au cours de l'année, à partir de l'automne beaucoup d'énergies ont été déployées quant au suivi du marché du travail. À cet égard, les membres de la Commission ont formé un Comité de vigie du marché du travail qui a suivi de très près les développements de la crise et les incidences sur l'emploi et les entreprises. À titre d'élément de solution, les membres de la Commission ont accepté de contribuer, par le biais du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, à la mise sur pied d'un programme destiné aux entreprises touchées par le ralentissement économique (SERRÉ - Soutien des entreprises à risque de ralentissement économique) afin qu'elles puissent utiliser la réduction des heures de travail en vue de développer les compétences de leur personnel, le tout de manière à éviter les mises à pied.

On ne peut non plus passer sous silence la présentation des Prix du partenariat au début de l'année 2008-2009. Organisée par la CPMT, cette remise de prix visait à souligner l'excellence d'initiatives de formation dans différentes catégories. C'est avec un grand plaisir que la Coalition a soumis la candidature de la mutuelle de formation FormaPlus. Choisie parmi 25 candidatures provenant des diverses régions du Québec, FormaPlus a remporté le premier prix dans la catégorie des entreprises et organisations de plus de 300 employés. En participant très activement au développement d'une culture de formation continue dans plus de quarante entreprises et organisations situées dans le Sud-Ouest de Montréal et en accompagnant ces dernières dans la gestion de leur formation, Formaplus contribue efficacement à la formation de la relève, au développement des compétences des travailleurs et des travailleuses et à leur maintien sur le marché du travail. C'est donc avec une fierté toute spéciale que nous avons accueilli l'obtention de ce prix par Formaplus.

La Coalition assure également la coordination des processus de validation de candidatures provenant des différents réseaux pour les nominations aux Conseils régionaux et autres instances représentatives du marché du travail. À cet égard, la Coalition continue de susciter des candidatures dans les régions où de nouvelles nominations aux Conseils régionaux des partenaires du marché du travail sont requises.

Il convient également de rappeler que la Commission est soutenue dans ses travaux par différents groupes de travail qui se consacrent chacun à quelques dossiers bien spécifiques et dont les mandats sont révisés annuellement par la Commission en fonction des éléments prioritaires de son plan d'action.

Enfin, des représentants de la Coalition siègent à tous les groupes de travail. Par ailleurs, la Coalition participe également à tous les comités ad hoc, sous-comités ou consultations de la Commission (Prix partenariat, Projet apprentissage en ligne, consultation sur l'IMT).

### *Groupe de travail sur les services d'Emploi-Québec liés à la loi 150 (GT150)*

D'entrée de jeu, rappelons que le groupe de travail de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) sur les services d'Emploi-Québec liés à la Loi 150 existe depuis la création de cette dernière, en avril 1998.

À l'instar de tous les groupes de travail de la CPMT, celui-ci a comme principal mandat de soutenir la Commission de façon à lui permettre de jouer pleinement son rôle stratégique dans les orientations guidant l'action des services publics d'emploi. Pour réaliser ce mandat, le groupe de travail répond aux demandes de la Commission et de son Comité exécutif en réalisant les analyses et les études nécessaires en vue de formuler des recommandations pour faciliter la prise de décision.

Ce groupe de travail, comme son nom l'indique, intervient principalement en regard des questions liées au développement ou à la modification des mesures, services ou stratégies découlant de la Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et instituant la Commission des partenaires du marché du travail (Loi 150). De la sorte, la prise en compte des préoccupations et de la contribution des partenaires siégeant à la Commission est assurée relativement aux mesures et services d'emploi, notamment dans le contexte de la vision organisationnelle d'Emploi-Québec.

**Madame Sylvie Baillargeon** (RSSMO) et monsieur **Richard Gravel** (CEIQ) ont poursuivi la représentation de la Coalition à ce groupe de travail en faisant valoir constamment les intérêts de l'ensemble des clientèles desservies par les organismes communautaires œuvrant au développement de la main-d'œuvre. Ce groupe de travail a été présidé par **monsieur Jean-Luc Trahan**, alors président-directeur général des Manufacturiers et exportateurs du Québec, aujourd'hui nouveau président de la CPMT.

En 2008-2009, les travaux de ce comité ont été quelque peu au ralenti, deux seules réunions ayant eu lieu, permettant notamment, mais insuffisamment, de discuter du Plan d'action annuel d'Emploi-Québec. Soulignons par ailleurs que depuis 2007-2008, le mandat de ce groupe de travail ainsi que son mode de fonctionnement sont en redéfinition.

### *Groupe de travail de la Commission sur l'apprentissage en milieu de travail et sur l'intervention sectorielle*

Au cours de l'année 2008-2009, le groupe de travail de la Commission sur l'intervention sectorielle a été dissous et ses mandats, notamment ceux relatifs au suivi de la Politique d'intervention sectorielle ont été transférés au groupe de travail sur l'apprentissage en milieu de travail. Le mandat du « nouveau » groupe de travail regroupe donc le volet apprentissage ainsi que le volet intervention sectorielle.

**Monsieur Martin Frappier**, directeur de la Coalition, siège à ce comité présidé par madame **Françoise Bertrand**, présidente-directrice générale de la Fédération des chambres de commerce du Québec.

Outre l'étude et la recommandation des nouveaux projets de normes professionnelles, le groupe de travail de la Commission sur l'apprentissage en milieu de travail a poursuivi ses travaux relatifs au déploiement et à l'opérationnalisation du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences.

En 2008-2009, le groupe de travail s'est réuni à neuf reprises. Ces réunions ont permis l'étude et l'adoption de 10 nouvelles normes professionnelles, l'étude et la recommandation du financement de projets pour le développement de 5 autres normes professionnelles, l'étude et la recommandation de projets pilotes pour l'expérimentation de stratégies de développement et de reconnaissance des compétences liées à la fonction de compagnon et l'amorce d'une réflexion quant à projet de promotion du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences. Par ailleurs, l'année 2008-2009 a également permis le démarrage de projets pilotes de reconnaissance des compétences des personnes sans emploi, un dossier que nous devons suivre de près au cours des prochaines années.

### *Groupe de travail sur le Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (FDRCMO)*

C'est également le directeur de la Coalition, **monsieur Martin Frappier**, qui représente la Coalition au groupe de travail du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre. Ce groupe de travail est présidé par **monsieur Florent Francoeur**, président-directeur général de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec.

Ce comité a pour mandat d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre. De manière statutaire, le groupe de travail analyse les demandes de subvention des programmes du Fonds et assure l'élaboration de son plan d'affectation, soumis ensuite à la CPMT pour son adoption. Rappelons notamment que la Coalition défend toujours avec vigueur le développement des mutuelles de formation, faisant notamment valoir l'importance pour toute association regroupant des entreprises de pouvoir être admissible au programme de subvention pour la formation de la main-d'œuvre en emploi. Le groupe de travail étudie également la pertinence sociale (en regard des priorités de la Commission) des projets de recherche déposés dans le cadre du Programme de subvention à la recherche appliquée (PSRA).

En 2008-2009, le groupe de travail a tenu 15 réunions. Les travaux ont porté sur l'élaboration des règles d'interprétation de la Loi sur les compétences, notamment quant aux règlements sur l'exemption applicable aux titulaires d'un certificat de qualité des initiatives de formation et sur les mutuelles de formation, sur la promotion du règlement sur l'exemption applicable aux titulaires d'un certificat de qualité des initiatives de formation, sur la proposition à la Commission des modifications au règlement sur les mutuelles de formation et sur le développement de deux nouveaux programmes, soit le Soutien aux promoteurs collectifs et le Soutien régionalisé aux entreprises dans une perspective de résolution de problème.

### *Groupe de travail sur la formation continue*

Ce groupe de travail de la Commission a contribué étroitement au développement de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue ainsi qu'au Plan d'action qui l'accompagna. Il est également associé au suivi de ce dernier en soutenant les représentants de la Commission qui siègent au Comité national de suivi de la mise en œuvre du Plan d'action. À cet égard, le groupe de travail sur la formation continue a collaboré étroitement au bilan du Plan d'action 2002-2007 pour la mise en œuvre de la Politique et à l'établissement de priorités pour le Plan d'action 2008-2013.

Au cours de la dernière année, le groupe de travail sur la formation continue a été présidé par **madame Denise Boucher** de la Confédération des syndicats nationaux (CSN). **Madame Dominique Ollivier**, de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA) ainsi que **monsieur Guy Biron**, du Regroupement économique et social du Sud-Ouest (RESO), siègent à ce comité à titre de représentants de la Coalition et du milieu communautaire.

Quatre réunions ont été tenues en 2008-2009. En attente du nouveau Plan d'action de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue, les membres de ce groupe de travail ont pu prendre connaissance de divers dossiers dont celui du General Educational Development Testing Service - GEDTS (tests en vue d'obtenir un certificat d'équivalence d'études secondaires) et donner leur avis sur l'appel de projets d'apprentissage en ligne qui a été lancé en mai 2009 par la CPMT. Le groupe de travail a également analysé le projet d'observatoire du Centre interdisciplinaire de recherche/développement sur l'éducation permanente - CIRDEP, sous la direction de monsieur Paul Bélanger, et recommandé à la Commission sa réalisation et son financement.

### *Quelques autres dossiers*

Bien entendu, notre participation à divers comités s'ajoute au travail quotidien que nous menons sur plusieurs plans. D'abord, tout au long de l'année, nous avons suivi étroitement le déploiement du Pacte pour l'emploi. Nous avons ainsi pu informer nos membres au besoin, et diffuser des informations générales dans nos Info-courriels.

Par ailleurs, notre attention s'est également portée sur quelques autres dossiers, comme le dernier Bilan du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (et le suivi des travaux du Comité consultatif), la réactualisation de la Stratégie de main-d'œuvre féminine, la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées, les élections provinciales à l'automne 2008 et, inévitablement, la crise économique et ses conséquences sur le marché de l'emploi.

# Implications diverses

## *Comité sectoriel de main-d'œuvre Économie sociale et Action communautaire (CSMO-ÉSAC)*

Cette année encore, la Coalition s'est impliquée activement au Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire (CSMO-ÉSAC). Sur ce point, mentionnons que depuis l'automne 2007, le directeur de la Coalition, monsieur Martin Frappier, occupe le poste de président du conseil d'administration du CSMO-ÉSAC.

En plus de suivre les activités statutaires de la Commission des partenaires du marché du travail en matière d'intervention sectorielle, le CSMO-ÉSAC se préoccupe de valoriser les métiers et professions et de favoriser l'accès au financement pour la formation et le développement de la main-d'œuvre du secteur communautaire et de l'économie sociale. Le comité sectoriel travaille également à créer des outils de formation ainsi qu'à offrir soutien et accompagnement aux regroupements qui souhaitent effectuer des diagnostics sous-sectoriels de main-d'œuvre et de besoins de formation.

À titre de président du CSMO-ÉSAC, monsieur Frappier participe également aux rencontres des partenaires réunissant l'ensemble des présidents de comités sectoriels de main-d'œuvre.

## *Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA)*

Depuis déjà de nombreuses années, la Coalition travaille en étroite collaboration avec l'ICÉA sur de nombreux dossiers dont, au premier titre, la reconnaissance des compétences génériques et la Politique gouvernementale de formation continue et d'éducation des adultes. Depuis l'automne 2007, le directeur de la Coalition, monsieur Martin Frappier, occupe d'ailleurs le poste de vice-président du conseil d'administration de l'ICÉA et siège au Comité national de coordination de la Semaine québécoise des adultes en formation.

## *Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale (ARUC-ÉS)*

La Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre poursuit également sa participation aux activités de l'ARUC-ÉS portant sur l'emploi et l'insertion socioprofessionnelle. La Coalition participe aux activités du groupe de travail sur les services aux personnes. Ce comité s'est rencontré à quelques reprises en 2008-2009. Des chercheurs en provenance de l'Université du Québec à Montréal, de l'Université de Montréal, de l'Université du Québec en Outaouais, de l'Université de Sherbrooke et de l'Université du Québec à Chicoutimi participent aux travaux du comité. Le directeur de la Coalition a participé aux rencontres de travail. La Coalition alimente également les chercheurs sur des dossiers d'actualité qui touchent ses membres et qui peuvent éventuellement faire l'objet de recherches plus poussées.

## ***VOLET INTERNE***

### ***Développement organisationnel et vie associative***

Le développement organisationnel et la vie associative de la Coalition sont au cœur des préoccupations de ses membres. À cet égard, l'année 2008-2009 fut marquée par une volonté de raffermir les liens avec nos membres. Le développement et la diffusion mensuelle d'un Info-courriel nous a certainement permis d'avancer sur ce terrain. Par ailleurs, notre participation accrue à d'autres instances ou organismes, tels le Comité sectoriel de main-d'œuvre économie sociale et action communautaire et l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes a également favorisé un rayonnement accru de la Coalition.

Toutefois, c'est sans aucun doute la signature en décembre 2008 d'un Protocole entre la Coalition et plusieurs de ses membres représentant des réseaux nationaux d'organismes communautaires œuvrant au développement de l'employabilité qui a été le fait marquant de l'année en matière de vie associative. De ce fait, la Coalition s'est vu confier un rôle de premier plan quant à la représentation des personnes éloignées ou exclues du marché du travail. En effet, par cette entente, les réseaux signataires formalisent le rôle central de porte-parole que joue la Coalition quant aux préoccupations partagées par les organismes de développement de l'employabilité et les réseaux qui les représentent relativement à l'ensemble des clientèles desservies.

Des efforts ont également été déployés, dans la mesure de nos moyens, afin de stimuler la vie associative, notamment autour de la question de la réforme du droit des associations et du Plan d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et de l'identification des « bons coups » de nos réseaux. La révision des règlements généraux entamée en cours d'année permettra également de revoir les statuts de la Coalition afin de s'assurer que ceux-ci représentent au mieux l'esprit de la mission et du mandat que nous nous sommes donnés il y a déjà plus de 15 ans.

D'autre part, la stabilisation de l'équipe de travail de la Coalition permettra sans aucun doute de fortifier encore davantage la vie associative de la Coalition, notamment auprès des membres en régions.

Finalement, pour assurer l'administration des affaires courantes, les membres du conseil d'administration et le directeur ont, au cours de la dernière année, travaillé en collégialité. Des rencontres du conseil d'administration se sont tenues sur une base régulière afin de voir notamment à la bonne gestion de la Coalition.





# Conclusion

L'année 2008-2009 a représenté un défi particulier pour la Coalition. Remplie de promesses en début d'année, la situation des personnes éloignées ou exclues du marché du travail s'est inévitablement détériorée avec l'arrivée de la crise économique.

Toutefois, l'annonce du Pacte pour l'emploi a laissé entrevoir des efforts accrus consentis afin de favoriser l'insertion et le maintien en emploi des personnes éloignées ou exclues du marché du travail. L'annonce plus récente du Pacte pour l'emploi Plus nous rassura quelque peu sur les intentions du gouvernement de poursuivre les actions ciblées à cet égard.

Ainsi, les représentants de la Coalition continueront de participer activement au développement et à la promotion de solutions adaptées, tant au développement économique que social. Sans aucun doute, la lutte contre l'exclusion, sous toutes ses formes, sera au cœur même de notre travail.

Par ailleurs, la conclusion du Protocole avec nos réseaux est venue confirmer notre rôle de premier plan quant à la représentation des personnes marginalisées sur le plan de l'emploi.

L'année 2009-2010 s'ouvre donc sur des possibilités de développement stimulantes, notamment au niveau de la vie associative, alors que plus que jamais, la Coalition sera interpellée pour jouer un rôle de premier plan dans la mobilisation des acteurs du secteur communautaire œuvrant au développement de la main-d'œuvre québécoise, plus spécifiquement constituée de personnes éloignées ou exclues du marché du travail.



# Nos membres en 2008-2009

## *Membres corporatifs*

- Association des centres de recherche d'emploi du Québec (ACREQ)
- Comité d'adaptation de la main-d'œuvre pour personnes handicapées (CAMO-PH)
- Chantier de l'économie sociale
- Comité consultatif Femmes pour le développement de la main-d'œuvre
- Collectif des entreprises d'insertion du Québec (CEIQ)
- Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT)
- Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA)
- Regroupement des corporations de développement économique communautaire (CDEC)
- Regroupement économique et social du Sud-Ouest (RESO)
- Regroupement des organismes spécialisés pour l'emploi des personnes handicapées (ROSEPH)
- Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec (RCJEQ)
- Réseau des services spécialisés de main-d'œuvre (RSSMO)
- Soutien à la personne handicapée en route vers l'emploi (SPHERE-Québec)
- Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)

## *Membres régionaux*

Abitibi/Témiscamingue :	Madame Francine Guertin Madame Francine Séguin
Bas Saint-Laurent :	Madame Hélène Béland Madame Micheline Guérette
Capitale-Nationale :	Madame Isabelle Senneville Monsieur Richard Foy
Centre-du-Québec :	Monsieur Luc Dastous Madame Dominique Chevalier
Chaudière/Appalaches :	Madame Luce Vallières Monsieur Sylvain Bonneau
Côte-Nord :	Madame Louise Champagne Madame Claude Morin



Estrie :	Madame Denise Marquis Madame Hélène Robert
Gaspésie / Iles de la Madeleine :	Monsieur Gaston Roy
Lanaudière :	Madame Darlie Pierre-Louis Madame Dominique Théroux
Laurentides :	Monsieur Stéphane Gauthier Madame Johanne Dumouchel
Laval :	Madame Monique Sauvé Madame Danielle Lemire
Mauricie :	Madame Marie-Josée Tardif Monsieur Allain Tremblay
Montérégie :	Madame Martine Groulx Madame Jacinthe Sirois
Montréal :	Madame Louise Hodder Madame Diane Cormier
Jamésie :	Madame Ginette Laberge
Outaouais :	Monsieur Robert Mayrand Monsieur Michel Allard
Saguenay/Lac St-Jean :	Monsieur Gérald Tremblay Madame Isabelle Simard

### *Table métropolitaine de Montréal*

Madame Anna Campagna  
Madame Diane Cormier



# Postes au conseil d'administration de la Coalition

**Le conseil d'administration de la Coalition est composé de onze (11) personnes.**

- 1 personne provenant du secteur *Développement local et communautaire*
- 3 personnes provenant du secteur *Insertion et intégration en emploi*
- 1 personne provenant du secteur *Éducation et formation*
- 1 personne provenant du secteur *Promotion et défense des droits*
- 3 personnes siégeant à titre de représentant ou représentante de la Coalition et du secteur communautaire à la *Commission des partenaires du marché du travail*
- 2 personnes siégeant à titre de représentant ou représentante du secteur communautaire à un *Conseil régional des partenaires du marché du travail*

## ***Membres du conseil d'administration 2008-2009***

Sylvie Roy, présidente

Membre de la CPMT

Regroupement des organismes spécialisés pour l'emploi des personnes handicapées (ROSEPH)

Richard Gravel, vice-président

Collectif des entreprises d'insertion du Québec (CEIQ)

Nathalie Goulet, trésorière

Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT)

Christine Richard, secrétaire

Réseau des services spécialisés de main-d'œuvre (RSSMO)

Richard Desjardins

Membre de la CPMT

Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec (RCJEQ)

Micheline Dubé

Carrefour Relance

Forum sur le développement social de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de Montréal

Denise Marquis

CRPMT - Estrie

Association des centres de recherche d'emploi du Québec (ACREQ)

Louise Hodder

CDEC Centre-Sud - Plateau Mont-Royal

Regroupement des CDEC

Dominique Ollivier

Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA)

Marie-Josée Tardif

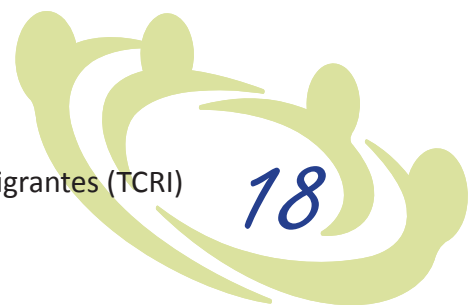
COMSEP

CRPMT- Mauricie

Marie-Josée Duplessis

Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)

(Observatrice)



# Nos coordonnées

5225, rue Berri, bureau 300  
Montréal, Québec  
H2J 2S4

Téléphone 514.948.0505  
Télécopieur 514.948.0044

info@cocdmo.qc.ca  
www.cocdmo.qc.ca

Directeur : Martin Frappier  
mfrappier@cocdmo.qc.ca

Communication : Mylène Leduc  
mleduc@cocdmo.qc.ca

